

ATTRIBUTION D'UN NUMERO D'IDENTIFICATION STATISTIQUE – NIS

Activités artistiques

« Artiste Professionnel Indépendant » (API) et « Artiste occasionnel »

PIECES NECESSAIRES

- formulaire « Déclaration d'immatriculation au Répertoire du NIS » dûment complété et signé ;
- photocopie de la carte d'identité nationale monégasque **ou** de la carte de séjour ;
- photocopie du bail du local si activité non à domicile ;
- **Si API** : photocopie de l'attestation « API » délivrée par la Direction des Affaires Culturelles ;
- **Si Artiste « occasionnel »** : références éventuelles.

LES DEMARCHES A EFFECTUER SUITE A VOTRE IMMATRICULATION NIS

- **Effectuer votre « déclaration de commencer » d'activité à la Direction des Services Fiscaux – Division des Taxes** – 57, rue Grimaldi – 98000 – MONACO – Tél. (+377) 98.98.81.21/22 – Horaires : de 9h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

- **Vous désirez employer du personnel salarié** : En qualité d'employeur, vous devez procéder à son affiliation dans les trois jours suivants la date d'embauche auprès de la Direction du Travail – Service de l'Emploi qui vous délivrera les imprimés nécessaires et qui en assurera la transmission au Service Contrôle des Employeurs des Caisses Sociales de Monaco. La Caisse procédera à votre immatriculation et vous adressera votre numéro d'affiliation personnel.

Service de l'Emploi 2 rue Princesse Antoinette – 98000 – MONACO – Tél. (+377) 98.98.80.00

CSM – Renseignements au (+ 377) 93.15.43.89 ou (+377) 93.15.43 – controle-employeur@caisses-sociales.mc

Si API :

- **Procéder à votre adhésion à la CAMTI-CARTI** : les formulaires peuvent être retirés auprès du bureau d'accueil du Service du Recouvrement des Cotisations.

Caisses Sociales de Monaco (CSM) – Section travailleurs indépendants

11, rue Louis Notari – 98000 – MONACO – Tél. : Tél. (+377) 93.15.43.86 / 43.94 – recouvrement@caisses-sociales.mc

Accueil du Public du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

Pour les artistes occasionnels, si non salarié ou si vous souhaitez bénéficier du régime de couverture des travailleurs indépendants, contacter la CSM.

VOTRE ATTESTATION NIS VOUS SERA EGALEMENT NECESSAIRE POUR

- **L'obtention d'une ligne téléphonique** auprès de Monaco Telecom ;
Monaco Telecom – 9, rue du Gabian – MC – Tél. (+377) 99.66.33.00 / 68.86 – Horaires d'ouverture de 09h00 à 19h00
- **La souscription d'un contrat de fourniture d'électricité** auprès de la SMEG ;
SMEG – 10, av. de Fontvieille – MC – Tél. (+377) 92.05.05.00 / 05.92 du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30 – smeg@smeg.mc / commercial@smeg.mc
- **L'ouverture d'un compte bancaire** auprès d'un établissement financier ;
- **Le retrait de vos plis recommandés** à la Poste – 1, av. Henry Dunand – MC – Tél. (+377) 99.99.80.80 – contact@laposte.mc